

## Tableau de synthèse : Réclamations et plaintes

Quel est l'objet de votre plainte ?	Qui contacter ?	Si votre démarche n'aboutit pas, contactez :
La facturation et les contrats		
Absence de réponse du fournisseur dans un délai de 10 jours ouvrables	Votre fournisseur	Service <b>régional</b> de médiation pour l'énergie
Votre contrat de fourniture  Vos factures :  - Délais de remboursement ;  - Retards d'émission ;  - Modification des acomptes ;  - Contestation du montant ;  - Mauvaise adresse ;  - Non prise en compte dans la facture des montants rechargés via le compteur à budget.	Votre fournisseur	Service <b>fédéral</b> de médiation de l'énergie Ou Service <b>régional</b> de médiation pour l'énergie
Le service à la clientèle	Votre fournisseur	Service <b>fédéral</b> de médiation de l'énergie
Votre changement de fournisseur	Votre fournisseur	Service <b>fédéral</b> de médiation de l'énergie
Déménagement problématique	Votre fournisseur	Service <b>fédéral</b> de médiation de l'énergie Ou Service <b>régional</b> de médiation pour l'énergie
Compteur et raccordement		
Votre compteur et vos index de consommation : relevé d'index, raccordement, ouverture, travaux, rectification des index, etc.  Problème technique : - dysfonctionnement du compteur ; - perte sur le réseau ; - appareil électrique défectueux.	Votre gestionnaire de réseau de distribution (GRD)	Service <b>régional</b> de médiation pour l'énergie
Odeurs de gaz	Votre GRD	
Mesures sociales		
Non application du tarif social à un client protégé	Votre fournisseur ou votre GRD si c'est lui qui vous	Si votre GRD est votre fournisseur : Service <b>régional</b> de médiation pour l'énergie.





	fournit en énergie	Si vous êtes un <u>client protégé</u> <u>fédéral</u> : Service <b>fédéral</b> de médiation de l'énergie
Déclaration en défaut de paiement et procédure de placement de compteur à budget	Votre GRD	Service <b>régional</b> de médiation pour l'énergie
Protection du consommateur		
Pratiques du marché: conditions contractuelles, pratiques de vente déloyales, devoir d'information du consommateur, etc.	Votre fournisseur	Service <b>fédéral</b> de médiation de l'énergie et Service Public Fédéral Economie – DGCM